

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 51 (1900)  
**Heft:** 10

**Rubrik:** Affaires de la Société

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

„En mesurant horizontalement la circonférence du tronc, à partir du point amont où commence la souche aux nerveuses torsions, on lit 12 m 20; 70 cm plus haut: 9 m 70 et, à 1 m 50 du sol: 8 m 85.

„Une branche de presque un mètre de diamètre, s'écarte horizontalement du tronc à 4 m de hauteur du côté aval, tandis qu'à l'opposé le fût, long de 8 m, présente un dos large, légèrement incliné vers le bas de la pente et faiblement contourné à droite, comme le montre l'image insérée dans ce texte. A cette hauteur, le tronc se subdivise en 3 tiges ou bras nerveux qui surgissent de vigoureux épaulements. Comme en général sur les versants, la plupart des branches se développent du côté aval.

„L'écorce brun clair, feuilletée, couverte de noms et d'initiales et à laquelle s'accroche çà et là une mousse vert foncé (*Leucodon sciuroïdes*) recouvre encore le fût sur toute son étendue. Cependant, pour peu qu'on y regarde de plus près, on constate qu'un alpenstock de 2 m, disparaît en entier dans une petite ouverture de l'épaisseur du bras, sans atteindre la paroi opposée de l'énorme creux. On n'en voit pas moins de nombreuses samares à quelques branches.

„Du côté aval, la souche fournit de fortes racines traçantes sortant en partie du sol et qu'entoure un vert gazon. Dans un embranchement de souche, fleurissait l'anémone des bois (*A. nemorosa* L.), le 22 mai 1900, date à laquelle la couronne de l'arbre, non encore feuillée, était couverte de bourgeons prêts à s'ouvrir. Cette couronne, d'un diamètre de 24 à 25 m, est fortement éclaircie à raison de l'âge du vétéran.

„C'est d'une faible distance au S-S-E que l'érable se présente dans toute sa grandeur et majesté. La photographie, qui date du 24 juillet 1899, a été prise d'une petite éminence au N-E.

„De la terrasse où croît l'arbre sous les rochers de la cime de Widderfeld, le regard pénètre jusqu'au fond du val de Melchthal que coupe la chaîne du Tannenband ou Hohstollen, d'où surgit la pointe de Hohmatt. A droite, se dresse la noire pyramide du Brunigshaupt (2314 m), suivie par les bancs de rochers de la Rämisfluh et par l'arête d'Arni. Au nord, se dessine le ravineux Schildberg, et tout au loin on distingue encore le Pilate. En laissant glisser le regard le long du vallon qu'érode et affouille le torrent de la Melchaa, on vient se reposer la vue sur le riant Sarnen et son Landenberg.“



## Affaires de la Société.

### Réunion de la Société des forestiers suisses à Stans, du 19 au 21 août 1900.

C'est donc à Stans que les forestiers suisses ont tenu leur congrès de 1900. Il a été très fréquenté, puisque 165 sylviculteurs s'y sont

rendus, et parmi eux il faut citer les étrangers suivants : MM. Duplaquet, de France ; D<sup>r</sup> Bühler, Klehe, D<sup>r</sup> Pfefferkorn et Jäger, d'Allemagne ; Weidmann, d'Hongrie. — Se sont fait excuser : MM. Fankhauser, père, Merz, Frey, Vogler, Acker, Seeli, D<sup>r</sup> Stierling, v. Moos, Kobelt, Kupferschmied, Pillichody, Tschudy, Bær, de Luze, Schnyder.

Dimanche, 19 août, les participants étaient reçus par le comité local, qui distribuait de nombreux imprimés, parmi lesquels un guide dû à M. Hilty, inspecteur forestier cantonal, donnant des détails intéressants sur l'organisation forestière du canton et la description des forêts que nous aurons à traverser. — Le soir, une petite fête devant le monument Winkelried à laquelle la population a pris part.

Lundi, à 7<sup>1</sup>/<sub>2</sub> h. du matin, M. le landammann Businger, président du comité local, après quelques paroles affectueuses à l'adresse des forestiers suisses, ouvre la séance en donnant d'intéressants détails sur l'histoire forestière de son canton, dès 1378, lors de la mise à ban des forêts d'Engelberg, jusqu'en 1836 où apparaît la première loi forestière cantonale. — Entre ces deux époques, le législateur avait successivement limité les exploitations, réglementé le parcours des chèvres et des moutons, interdit l'exploitation des bois et l'abattage de ceux qui n'étaient pas encore exploitables, etc., etc. — Une nouvelle ère s'ouvre dès 1876, depuis l'intervention de la Confédération dans la police des forêts et la création de l'inspection forestière cantonale.

Le président du Comité permanent, M. Roulet, lit son rapport sur l'exercice écoulé. Il constate un effectif de 337 membres, soit une augmentation de 7 sur celui de 1899. Les comptes de la société, qui sont approuvés, accusent fr. 4602. 78 aux recettes et fr. 4202. 13 aux dépenses, laissant ainsi un boni de fr. 400. 65. Le fonds de Morsier se monte à fr. 5739. 25, avec un boni de fr. 717. —. Ceux du monument Landolt sont bouclés avec fr. 6459. — aux recettes et fr. 6428. 50 aux dépenses. — Le projet de budget pour 1901, qui prévoit fr. 4500 en recettes et fr. 4800 en dépenses, est approuvé sans discussion.

Les *tables de cubage des bois* ont trouvé bon accueil parmi les intéressés ; le résultat financier est satisfaisant.

L'essai tenté en 1900 de publier le *Journal suisse d'Economie forestière* simultanément en français et en allemand, ayant réussi, il est admis qu'il continuera à paraître ainsi en 1901. La Rédaction est félicitée et remerciée par la Société pour la façon distinguée dont elle s'acquitte de sa tâche.

Neuchâtel est choisi comme lieu de réunion pour 1901. M. le D<sup>r</sup> Pettavel, conseiller d'Etat, en sera le président et M. Biolley, inspecteur des forêts à Couvet, le vice-président.

Sur la proposition du Comité permanent, M. le conseiller fédéral R. Comtesse, de Neuchâtel, est nommé membre d'honneur de la Société, en reconnaissance des services rendus aux forêts de son canton ; puis les candidats présentés sont admis comme sociétaires.

Différentes questions qui avaient été renvoyées au Comité permanent pour étude et rapport figurent à l'ordre du jour. Ce sont :

1° *Entrée de la Société dans la „Ligue des paysans“ (Bauernbund).* Le rapporteur estime qu'il n'y a pas lieu de faire partie de cette ligue, attendu que nous devons rester libre et que nous visons plus à la protection des petites scieries qu'à éviter le paiement de gros droits d'entrée sur les bois bruts. — Ce rapport, combattu par MM. Baldinger et Zürcher, puis soutenu par MM. Fenk et Garonne, est renvoyé au Comité permanent pour nouvelle étude et rapport.

2° *Institution et organisation de cours spéciaux pour le personnel forestier supérieur.* Sur le rapport de M. Felber, professeur, il est décidé de demander au Conseil de l'Ecole polytechnique d'instituer en 1901, à l'Ecole forestière de Zurich, un cours de 4 jours, où les forestiers seraient tenus au courant des nouveautés et innovations dans les domaines des sciences forestières et naturelles, du droit et de la construction.

3° *Assurance du personnel forestier suisse.* M. Felber rapporte et propose de passer un contrat avec la Société: Schweizerische Lebensversicherungs- und Rentenanstalt, à Zurich, dont il lit un projet, pour assurer le personnel forestier suisse. L'assemblée admet ce projet dont nous donnons le texte exact comme annexe à ce rapport, et autorise le Comité permanent à entrer en relation avec l'Inspection fédérale des forêts en vue d'une assurance générale de tout le personnel forestier suisse.

M. Coaz annonce que le Département fédéral de l'Intérieur est non seulement favorable à ce projet, mais qu'il a l'intention d'augmenter le traitement minimum des forestiers, prévu par l'arrêté fédéral du 5 décembre 1892.

M. le professeur Engler parle du *rajeunissement naturel des forêts en Suisse* et recherche quel est le mode de traitement capable de l'assurer.

Ce travail, dont nous ne parlerons pas plus longuement puisqu'il paraîtra in extenso dans le „Journal“, a été écouté et très applaudi. Il a mis en évidence la supériorité du rajeunissement naturel, seul moyen d'obtenir des peuplements mélangés vigoureux, de favoriser l'accroissement des bois sans allonger la durée de la révolution et d'augmenter la rente forestière. Les éclaircies jouent un rôle très important; elles favorisent le rajeunissement naturel et doivent être immédiatement suivies des coupes sombre, de lumière et définitive.

Il ne manquait certes pas d'à-propos de traiter cette question à Stans, puisque, tout récemment encore, des marchands de bois peu scrupuleux voulaient, dans le Nidwald, exploiter par coupes rases ces splendides futaies jardinées, sans avoir égard au rajeunissement naturel, à l'altitude et à l'inclinaison de ces forêts.

C'est grâce à l'intervention énergique de l'autorité que ces coupes désastreuses n'ont pas eu lieu.

Pendant le banquet qui a suivi la séance, M. le D<sup>r</sup> Wyrsh porta son toast à la patrie, M. Rüedi-Zurich, aux Nidwaldiens, et enfin M. Roulet, président de la Société, à M. Coaz, inspecteur fédéral des forêts à Berne. Il y a 50 années, dit-il, que „cet homme à la santé de fer“

est entré au service forestier, et les 25 dernières ont été consacrées au service fédéral; il lui souhaite encore de voir l'élaboration d'une nouvelle loi forestière fédérale, et lui remet, en souvenir, un service à thé en argent. M. Coaz remercie en termes émus, et dit que ce n'est pas seulement par le travail de quelques-uns que le service forestier fédéral s'est développé, mais bien par la collaboration de tous.

Les forestiers suisses ne veulent pas terminer cette journée sans aller au pied du monument de l'Allweg, rendre hommage aux Nidwaldiens morts le 9 septembre 1798 en défendant leur patrie contre l'invasion française. M. le major Flühler, président de la ville, refait l'historique de ce combat qui coûta la vie de 417 hommes, femmes et enfants du Nidwald et 4000 Français.

Le 21 août, à 6 heures du matin, départ pour faire l'inspection des magnifiques forêts publiques de Stans, sises au pied du Stanserhorn. MM. Engler et Hilty veulent bien nous rendre attentifs aux rajeunissements naturels et artificiels, aux essais de cultures entreprises avec le Douglas et le Weymouth, aux accroissements énormes des forêts que nous traversons.

Un funiculaire transporta bientôt toute la société au Stanserhorn, où, tout en admirant la vue, on voit des sapins Douglas et des pins Weymouth faire bonne figure à côté des épicéas plantés simultanément ces dernières années, sous le couvert d'un vieux peuplement.

A 1870 m, M. le prof. Engler fait remarquer des semis d'essences diverses, et entre autres ceux d'épicéa obtenus avec des graines récoltées dans des stations suisses à différentes altitudes. L'an dernier, les semis obtenus par des graines provenant de la plaine étaient fort beaux; cette année ils ont presque tous disparu, tandis que ceux des graines de montagne avaient assez bien résisté.

Le retour s'effectua par les „Luogernzüge“, couloirs où les avalanches ont dévalé pendant de nombreuses années. Les travaux qui viennent d'y être exécutés ont pleinement justifié la dépense occasionnée; ils ont en outre vivement intéressé, non seulement ceux qui n'en n'avaient jamais vu, mais aussi les forestiers qui en ont fait exécuter dans leurs arrondissements.

Enfin, le mercredi, 22 août, un certain nombre de congressistes se sont rencontrés à Engelberg pour admirer cette belle vallée, et passer ensemble quelques agréables moments, en attendant d'avoir le plaisir de se retrouver l'an prochain à Neuchâtel. *M. Moreillon.*



### Contrat.

Entre la Société des forestiers suisses, d'une part, et la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine à Zurich, d'autre part, dans le but de faciliter aux membres de la Société des forestiers suisses la prévoyance à l'avenir de leur famille ou aux besoins de leurs vieux jours, il a été conclu ce jour le contrat ci-après.